Cfdt:

BNP PARIBAS

VOS REPRESENTANTS

LAETITIA GUICHARD
06 98 37 44 95

ALEXANDRA GROLEAS
06 68 49 63 91

NICOLAS TARDY
06 98 90 73 65

ALEXANDRE BERTHELOT
06 98 37 54 31

OLIVIER PIERSON

ISABELLE VION
06 62 84 53 89

CAROLINE MELON
07 60 19 88 86

MAGALI FRAILLON

CEDRIC GRENIER
06 67 92 25 69

JULIE LEQUEUX

L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

11 janvier 2022

AGENCES : LES OUBLIÉES DU COVID

Alors que le gouvernement impose 3 jours de télétravail en moyenne aux entreprises, BNP PARIBAS agit à sa guise et crée des disparités entre salariés. Encore une fois, Bnp Paribas semble oublier les agences dans la gestion de la crise Covid.

Pour la Banque Privée, CAF et immeuble, la règle correspond bien aux attentes gouvernementales soit 3 jours de travail à distance (TAD+ TT) avec **une possibilité jusqu'à 4 jours.**

LA DONNE EST BIEN DIFFÉRENTE POUR LES AGENCES :

- Critères de jauge (75% de présence sur site)
- Effectif minimum (7 personnes) pour octroyer le Travail à Distance

Ces critères sont quasi irréalisables au vu des postes vacants, des arrêts de travail (burn out, cas contact, maladie...) et du dimensionnement des agences.

Ce n'est pas « *the show must go on* » mais « *business must go on* » chez BNP PARIBAS au détriment des égalités de traitement des salariés et de leur santé !

Vos élus CFDT ont interpellé la Direction de notre Région car votre sécurité et votre santé sont nos priorités.

VOS ÉLUS CFDT ONT OBTENU :

La possibilité de travailler grille fermée ou limiter l'accès à l'agence pour réduire les flux.

La possibilité de disponibiliser un vigile

Lors de vos RDV : vous avez la possibilité de proposer un nouveau masque (FFP2 ou chirurgical) aux clients afin d'assurer un bon niveau de protection.

Ces solutions doivent être organisées avec vos managers et vos territoires respectifs.

Si vous rencontrez des difficultés, contactez-nous.

VOS ÉLUS CFDT ONT DEMANDE :

Une bienveillance quant aux objectifs

La possibilité de limiter les RDV en face à face

Une baisse de la jauge dans les agences

Le 100% télétravail est ouvert aux personnes vulnérables ou parents d'enfant(s) testé(s) positif(s) à la Covid ou dont la classe serait fermée. En savoir plus.

Erreur de la banque en votre faveur : 341 collaborateurs ont perçu une indemnité de repas suite à la mise en place du TAD alors qu'ils bénéficient de tickets restaurant. Cette erreur sera régularisée sur la paie de janvier 2022. Un mail vous sera adressé si vous êtes concernés.